

Ecrit par le 22 juillet 2024

Inégalités Homme/Femme : Bricolage, qui fait quoi à la maison?



À l'occasion de la journée mondiale du bricolage célébrée ce mercredi 24 mai, l'agence Flashs et le spécialiste du dépannage [Depanneo.com](https://www.depanneo.com) ont choisi de s'intéresser à la répartition au sein des couples des tâches telles que le petit bricolage, les réparations ou les dépannages, généralement considérées comme relevant davantage de la responsabilité des hommes.

Si l'inégal partage, au détriment des femmes, des tâches dites domestiques comme le ménage, les courses ou encore la confection des repas est régulièrement mis en lumière, [l'étude](#) confiée à l'Ifop auprès de plus de 1 000 Françaises montre que les hommes gardent la main sur la plupart des travaux d'entretien intérieur et extérieur de la maison.

Une nette évolution de cette vision

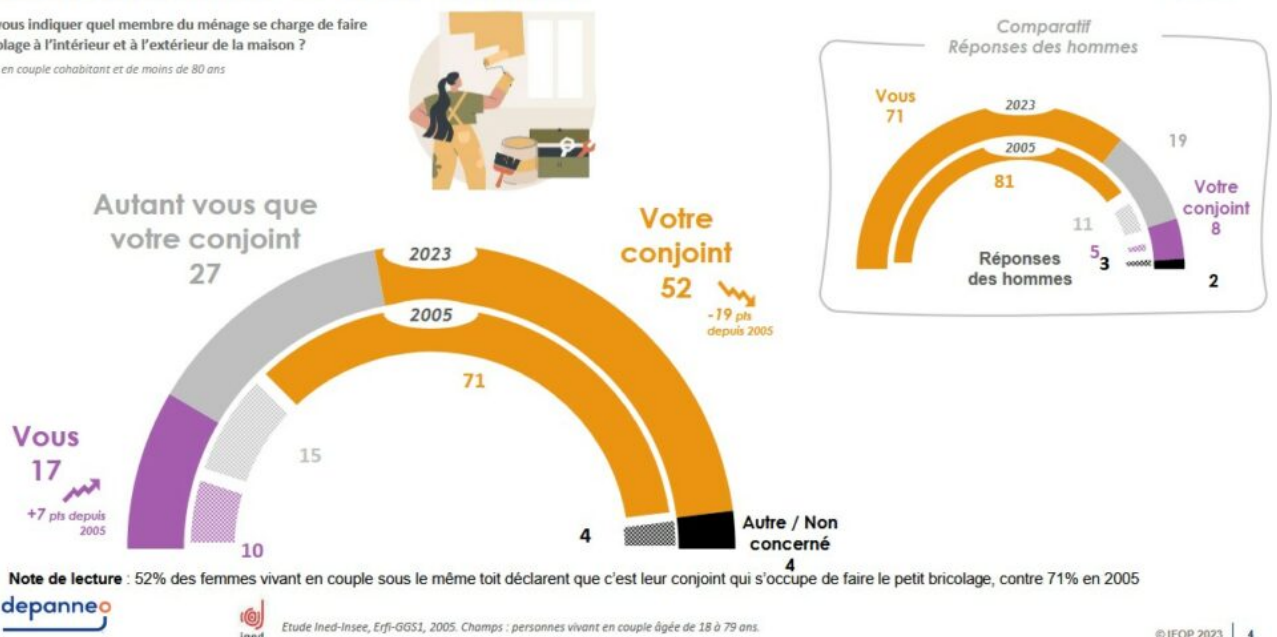
Ecrit par le 22 juillet 2024

Cette enquête témoigne d'une évolution en la matière puisque la proportion d'hommes s'en chargeant exclusivement a nettement baissé au cours des deux dernières décennies au profit d'une plus large collaboration entre conjoints, voire de femmes prenant désormais seules les choses en main. Enfin, et parce qu'ils restent marqués du stéréotype « masculin », bricolage et petits travaux amènent souvent les hommes à refuser que leurs conjointes s'y adonnent, à surestimer leurs capacités auprès de leur entourage, et même à ressentir de la honte lorsqu'ils échouent dans leur entreprise.

LES HOMMES N'ONT PLUS LE MONOPOLE DU PETIT BRICOLAGE AU SEIN DU FOYER, MAIS CE GENRE DE TACHES RESTE MAJORITAIREMENT A LEUR CHARGE

Q : Pouvez-vous indiquer quel membre du ménage se charge de faire le petit bricolage à l'intérieur et à l'extérieur de la maison ?

Base : femmes en couple cohabitant et de moins de 80 ans



DR

La répartition des tâches dites 'masculines' dans le couple

Cette hégémonie est d'abord remise en cause du point de vue féminin. Selon leurs conjointes, 52% des hommes se chargent du petit bricolage à la maison, (71% en 2005). Interrogés à leur tour, les hommes ont une vision quelque peu différente dans la mesure où 71% d'entre eux indiquent encore assurer prioritairement ces tâches.

Vu par les Françaises, le partage entre conjoints a presque doublé sur la même période, passant de 15% à 27%, mais ne concerne que 19% des hommes répondants. De même, la part des femmes qui disent assumer seules le petit bricolage au sein du foyer est aujourd'hui de 17% (soit 7 points de plus qu'en 2005), quand les hommes ne sont que 8% à faire ce constat.

Ecrit par le 22 juillet 2024



sur le profil des femmes qui déclarent se charger elles-mêmes du petit bricolage à l'intérieur et à l'extérieur de la maison

Note de lecture : 24% des femmes en couple âgées de moins de 25 ans sont dans cette situation



DR

Cependant des tâches restent « masculines » dans les faits. Les tâches que les hommes font le plus souvent seuls consistent à : faire redémarrer la batterie d'une voiture (66% s'en chargent), changer une roue crevée (62%), changer une pièce sous un lavabo (62%), boucher ou percer des trous dans un mur (60%).

Celles qui sont les plus partagées au sein des couples sont : l'ouverture des pots difficiles (54% le font autant l'une que l'autre), faire le plein de la voiture (48%), nettoyer cette dernière (44%) ou encore découper les morceaux de volaille et de viande (41%).

Les tâches qu'il arrive le plus souvent aux femmes de réaliser seules sont : peindre ou repeindre un mur ou un plafond (20% des répondantes l'indiquent), découper des morceaux de volaille et de viande (20%), faire le plein d'essence et nettoyer la voiture familiale (20%), déboucher une canalisation (16%) ...

Des tâches majoritairement vues comme non genrées par les femmes

Tenter de réparer des appareils électro- ménagers est la seule tâche que les femmes interrogées considèrent comme plus masculine que relevant des deux sexes (50% contre 48%).

DR

Les Françaises sont assez partagées sur l'allumage et l'entretien du barbecue (49% estimant que ce n'est ni masculin ni féminin contre 48% qui le voient comme masculin) et sur le fait de boucher ou percer des trous dans un mur (51% ni masculin ni féminin / 46% plutôt masculin). Monter un meuble ou une étagère sur un mur est considéré comme non genré par plus de 6 femmes sur 10 (61% contre 34% qui l'attribuent

Ecrit par le 22 juillet 2024

aux hommes), de même qu'ouvrir un pot difficile (60% non genré / 31% plutôt masculin) et nettoyer la voiture (68% non genré / 22% plutôt masculin). Les répondantes sont 10% à considérer que nettoyer la voiture est une action plutôt féminine, 9% à le penser du débouchage d'une canalisation, 5% du fait de monter un meuble ou une étagère et 4% de tenter de réparer des appareils électroniques.

Les freins au changement : tensions et enjeux autour des tâches masculines

Ces tâches 'masculines' peuvent parfois être source de tensions fréquentes. Si 37% des femmes hétérosexuelles indiquent que leur conjoint en fait à peu près autant que leur père en matière de bricolage et petites réparations, elles sont 33% à dire qu'il en fait aujourd'hui plus et à peine plus d'une sur cinq (21%) qu'il en fait moins. 52% des femmes interrogées dans cette étude font état de tensions avec leur conjoint lorsqu'il s'agit de bricoler. 16% font même état de disputes qui ont lieu souvent ou presque tout le temps.

Les hommes évoquent également des tensions, ils sont 47% à l'indiquer, dont 12% souvent ou presque tout le temps.

DR

Peut-on alors parler de virilité mal placée ? 37% des Français ont déjà refusé que leur conjointe exécute des petits travaux de ce type à la maison. Une proportion qui grimpe à

46% chez les ouvriers et 47% chez les titulaires d'un CAP-BEP. Le stéréotype de virilité renvoyé par le bricoleur accompli amène un certain nombre d'hommes à surestimer leurs compétences face au cercle familial. Ils sont ainsi quelque 30% à s'être vanté de qualités dépassant la réalité, une attitude plutôt marquée chez les plus jeunes puisque 45% des 18-34 ans sont dans ce cas.

DR

Entreprendre un bricolage ou une réparation n'est pas toujours couronné de succès, il arrive même que l'échec engendre un sentiment de honte chez celui qui s'y est risqué, comme en témoignent 4 hommes sur 10 dans cette étude. Afin de limiter les dégâts tout en sauvant la face, une petite proportion d'hommes (15%) fait appel à une aide extérieure, mais sans le dire à leurs proches ! Là encore, les plus jeunes sont les plus cachottiers, 38% des 18-34 ans gardant pour eux seuls le mérite d'un bricolage réussi grâce à un tiers.

DR

Le point de vue de l'expert

« Une forme d'inertie existe toujours dans le processus de répartition des tâches, les unes étant considérées comme féminines, les autres comme masculines, explique François Kraus, directeur du pôle genre, sexualités et santé sexuelle de l'Ifop. Malgré #MeeToo et une remise en cause croissante des rôles des genres, il y a toujours des tâches associées aux hommes, et qu'ils prennent en charge. Cette étude montre ainsi que le bricolage, l'entretien de la maison, la voiture ou encore le barbecue sont des activités qui restent à dominante masculine. Elle témoigne également du fait que les femmes s'autonomisent et

Ecrit par le 22 juillet 2024

expriment la volonté de dégenrer les tâches dévolues aux hommes, qu'elles considèrent majoritairement comme mixtes. Toutefois, et dans les faits, on assiste sans doute à une résistance des hommes à laisser les femmes s'investir dans ce domaine, car ils estiment qu'il relève de leur rôle de genre, voire qu'ils ne seraient pas de 'vrais hommes' s'ils les laissaient faire. Après, même si la répartition des tâches ménagères est encore très inégale, les hommes ne font pas rien à la maison. Mais ils s'investissent avant tout dans des activités de l'ordre de l'exceptionnel, qui se voient et sont socialement valorisées car contribuant à l'amélioration du logement. Tâches qui, par ailleurs, ne sont pas aussi chronophages que celles assumées quotidiennement par les femmes. »

Etude : Acheter une passoire énergétique en 2023, un bon investissement ?



Depuis quelques années, le gouvernement a pris des mesures pour lutter contre les logements énergivores. Il a ainsi annoncé la mise en place progressive d'une interdiction de location pour

Écrit par le 22 juillet 2024

les logements présentant de mauvais diagnostics de performance énergétique. Ainsi, à l'horizon 2025, les logements classés en catégorie G ne pourront plus être proposés à la location. Cette mesure vise à encourager les propriétaires à réaliser des travaux de rénovation énergétique pour améliorer la performance de leurs biens immobiliers. Afin d'aider les propriétaires à s'y retrouver, [Flatlooker](#), agence de location et de gestion en ligne a mené une étude* afin de savoir si investir dans une passoire thermique pouvait être une bonne affaire. Flatlooker propose également des conseils pour améliorer le DPE des passoires thermiques.

Il existe plusieurs raisons d'investir dans une passoire thermique :

- Des marges de négociations plus intéressantes
- TVA réduite à 5,5% pour les travaux de rénovation
- Aides du gouvernement (baisse du coût de la rénovation)

Attention : les banques ne financeront pas un projet d'investissement locatif si l'enveloppe travaux pour les rénovations énergétiques n'est pas en adéquation avec le DPE du bien.

En se basant sur les travaux de rénovation moyens, Flatlooker a établi les coûts nécessaires pour faire passer un DPE de G ou F en D (ces coûts ne comprennent pas la rénovation des sols, de la cuisine ou de la salle de bain). Les travaux réalisés dans les logements sont les suivants :

- Les fenêtres avec ventilations
- L'isolation des murs et des plafonds
- L'extracteur d'air silencieux
- Le chauffe-eau thermodynamique
- Le radiateur électrique à inertie fluide
- L'enlèvement des déchets et la mise en déchetterie
- La préparation et la mise en peinture ainsi que le nettoyage.

Les prix moyens pour chaque type d'appartement sont les suivants :

- T1 25m² G vers D : 828€ TTC/m²
- T1 25m² F vers D : 649€ TTC/m²

- T2 40m² G vers D : 829€ TTC/m²
- T2 40m² F vers D : 650€ TTC/m²

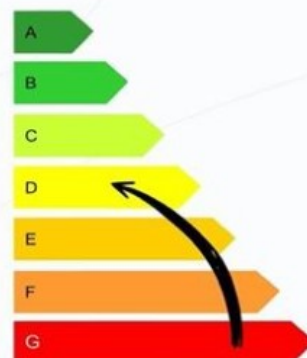
- T3 65m² G vers D : 749€ TTC/m²
- T3 65m² F vers D : 569€ TTC/m²

Ecrit par le 22 juillet 2024

Rénovation d'une passoire énergétique de G en D

Flatlooker x 110%
chasse
immobilière

Étude basée sur un échantillon de 1000 appartements rénovés en 2022/2023.



Pour un T1

De 25m² en moyenne



Coût de la rénovation
globale

20 700€ TTC

Soit 828€ TTC/m²



Perte de surface

2,5m²

Soit 10% de la superficie totale

= 1 340€

d'économies d'énergie/an

Pour un T2

De 40m² en moyenne



Coût de la rénovation
globale

33 160€ TTC

Soit 829€ TTC/m²



Perte de surface

4m²

Soit 8% de la superficie totale

= 2 144€

d'économies d'énergie/an

Pour un T3

De 65m² en moyenne



Coût de la rénovation
globale

48 685€ TTC

Soit 749€ TTC/m²



Perte de surface

6m²

Soit 9,2% de la superficie totale

= 3 485€

d'économies d'énergie/an

Il existe une différence entre les DPE de catégorie G et F, qui se traduit par l'épaisseur d'isolation et le nombre de murs isolés. Il est important de noter que les travaux doivent être effectués avec rigueur pour garantir une amélioration de la performance énergétique.

Bon à savoir : Cette étude est généraliste et ne prend pas en compte les cas spécifiques des appartements en rez-de-chaussée ou au dernier étage qui peuvent nécessiter des coûts supplémentaires.

Coût moyen global d'une rénovation

Ecrit par le 22 juillet 2024

T1 en DPE F : 16.225€ TTC (25m²)

T1 en DPE G : 20.700€ TTC (25m²)

T2 en DPE F : 25.600€ TTC (40m²)

T2 en DPE G : 33.160€ TTC (40m²)

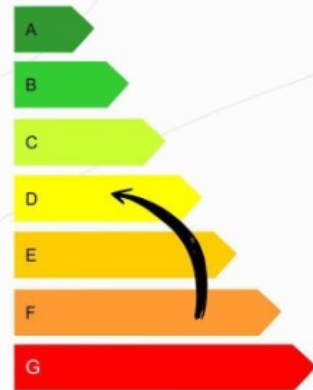
T3 en DPE F : 36.985€ TTC (65m²)

T3 en DPE G : 48.685€ TTC (65m²)

Ecrit par le 22 juillet 2024

Rénovation d'une passoire énergétique de F en D

Flatlooker x  110%
chasse
immobilière



Étude basée sur un échantillon de 1000 appartements rénovés en 2022/2023.

Pour un T1

De 25m² en moyenne



Coût de la rénovation
globale

16 225€ TTC

Soit 649€ TTC/m²



Perte de surface

0,75m²

Soit 3% de la superficie totale

= 1 031€

d'économies d'énergie/an

Pour un T2

De 40m² en moyenne



Coût de la rénovation
globale

25 600€ TTC

Soit 650€ TTC/m²



Perte de surface

1,2m²

Soit 2,6% de la superficie totale

= 1 650€

d'économies d'énergie/an

Pour un T3

De 65m² en moyenne



Coût de la rénovation
globale

36 985€ TTC

Soit 569€ TTC/m²



Perte de surface

1,95m²

Soit 3% de la superficie totale

= 2 681€

d'économies d'énergie/an

Perte de surface

La perte de surface due à l'isolation doit être prise en compte lors de la négociation du prix d'un investissement immobilier. Voici les pertes de surface à prévoir selon chaque type d'appartement pour passe d'un DPE G/F en D :

- T1 : 2,5m² en G (10cm épaisseur) et en F perte de 0,75m² (6cm épaisseur)

Ecrit par le 22 juillet 2024

Soit une perte de surface de 10% en G et 3% en F

- T2 : 4m² en G (10cm épaisseur) et en F perte de 1,2m² (6cm épaisseur)

Soit une perte de surface de 8% en G et de 2,6% en F

- T3 : 6m² en G (10cm épaisseur) et en F perte de 1,95m² (6cm épaisseur)

Soit une perte de surface de 9,2% en G et 3% en F

Économies d'énergie

L'étude met en lumière les économies d'énergie réalisées suite à la rénovation des passoires énergétiques ainsi que les montants économisés lorsque des logements classés DPE F et G sont rénovés pour atteindre une meilleure performance énergétique, soit le niveau DPE D. Cette transformation, rendue nécessaire par l'augmentation des prix de l'énergie, démontre l'importance d'investir dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des habitations et exprime tout l'intérêt de le prendre en compte pour optimiser la rentabilité locative des propriétaires.

	T1 (25m ²)	T2 (40m ²)	T3 (65m ²)
Gain en F à l'année	1.031 €	1.650 €	2.681 €
Gain en F par mois	86 €	137 €	223 €
Gain en G à l'année	1.340 €	2.144 €	3.485 €
Gain en G par mois	112 €	179 €	290 €

Prix de l'énergie au KW/H : 0,2062€ TTC par kWh (14 avril 2023)

Source : Tarifs réglementés d'EDF

« La rénovation de votre bien immobilier peut entraîner des économies d'énergie ainsi qu'une augmentation de sa valeur marchande, conclut Nicolas Goyet, président-directeur général de Flatlooker. Cependant, étant donné l'augmentation et les fluctuations du coût de l'énergie, il est difficile d'estimer avec précision les économies réalisées sur une base annuelle pour les inclure dans le calcul du prix de vente ou dans le calcul du loyer. Par ailleurs, bien que la réglementation interdisant la location des logements considérés comme passoires thermiques puisse éviter une dévalorisation de votre bien, elle ne garantit pas une amélioration de sa valeur à la revente ».

Ecrit par le 22 juillet 2024

**Etude Flatlooker menée en partenariat avec [110% chasse immobilière](#) et basée sur un bassin de plus de 1.000 rénovations effectuées en 2022 et 2023 sur des T1 (25m²), T2 (40m²) et T3 (65m²).*

'Illectronisme' : le Vaucluse, champion régional de l'accès à la fibre, mais pas de l'utilisation du numérique



[L'Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur](#) vient de publier une étude sur la situation régionale de l'illectronisme, c'est-à-dire l'incapacité à utiliser des appareils numériques pouvant déboucher

Ecrit par le 22 juillet 2024

sur une forme d'exclusion contemporaine. Ce sont ainsi les personnes qui n'ont pas utilisé internet au cours de l'année* ou qui ne possèdent aucune compétence dans l'utilisation des outils numériques. En tout, près de 600 000 habitants de Paca seraient concernés. Cela représente 16% des habitants de 15 ans ou plus, la même proportion qu'au niveau national. En Vaucluse, élève modèle régional pour l'accès à la fibre, si la situation est largement contrastée au sein de ses territoires le département n'a rien à envier à ses voisins en termes d'accès au numérique, bien au contraire. Cependant, si les 'tuyaux' sont là certains Vauclusiens ne savent pas s'en servir.

Pour le département Vaucluse [le déploiement de la fibre aura été une vraie réussite](#). Débuté en 2011, pour accélérer ensuite l'objectif était de s'étendre sur tout le territoire, via deux zones d'interventions, l'une privée et l'autre publique, afin d'être l'un des départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur les mieux équipés en THD (très haut débit). C'est aujourd'hui le cas et avec un taux de déploiement de la fibre de 99%, la Communauté de communes Aygues-Ouvèze en Provence fait figure de champion régional en la matière. Les autres EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) de Vaucluse affichant également des taux parmi les plus élevés de la région Sud (voir tableau ci-dessous) ainsi que des territoires limitrophes où la Drôme est particulièrement à la traîne.

Ecrit par le 22 juillet 2024

Libellé EPCI	Taux de déploiement de la fibre
CC Aygues-Ouvèze en Provence (Ccaop)	99%
CC Rhône Lez Provence	97%
CC Pays d'Apt-Luberon	97%
CC Territoriale Sud-Luberon	97%
CC Ventoux Sud	96%
CA Terre de Provence	93%
CC Vallée des Baux-Alpilles (Cc Vba)	93%
Métropole de Lyon	93%
CC du Pont du Gard	91%
CC Vaison Ventoux	90%
Métropole Toulon-Provence-Méditerranée	90%
Métropole Nice Côte d'Azur	88%
CA de Sophia Antipolis	85%
CA Luberon Monts de Vaucluse	84%
CA du Gard Rhodanien	83%
CC du Pays Réuni d'Orange	81%
Métropole d'Aix-Marseille-Provence	79%
CA de Nîmes Métropole	79%
CA Ventoux-Comtat-Venaissin (Cove)	78%
CC Pays d'Uzès	78%
CC des Sorgues du Comtat	73%
CA Alès Agglomération	70%
CA du Grand Avignon	69%
CC du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	68%
CA d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette	67%
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	60%
CC Beaucaire Terre d'Argence	38%
CC Drôme Sud Provence	29%
CC des Baronnie en Drôme Provençale	11%

Source : Arcep, couverture au 30 juin 2022.

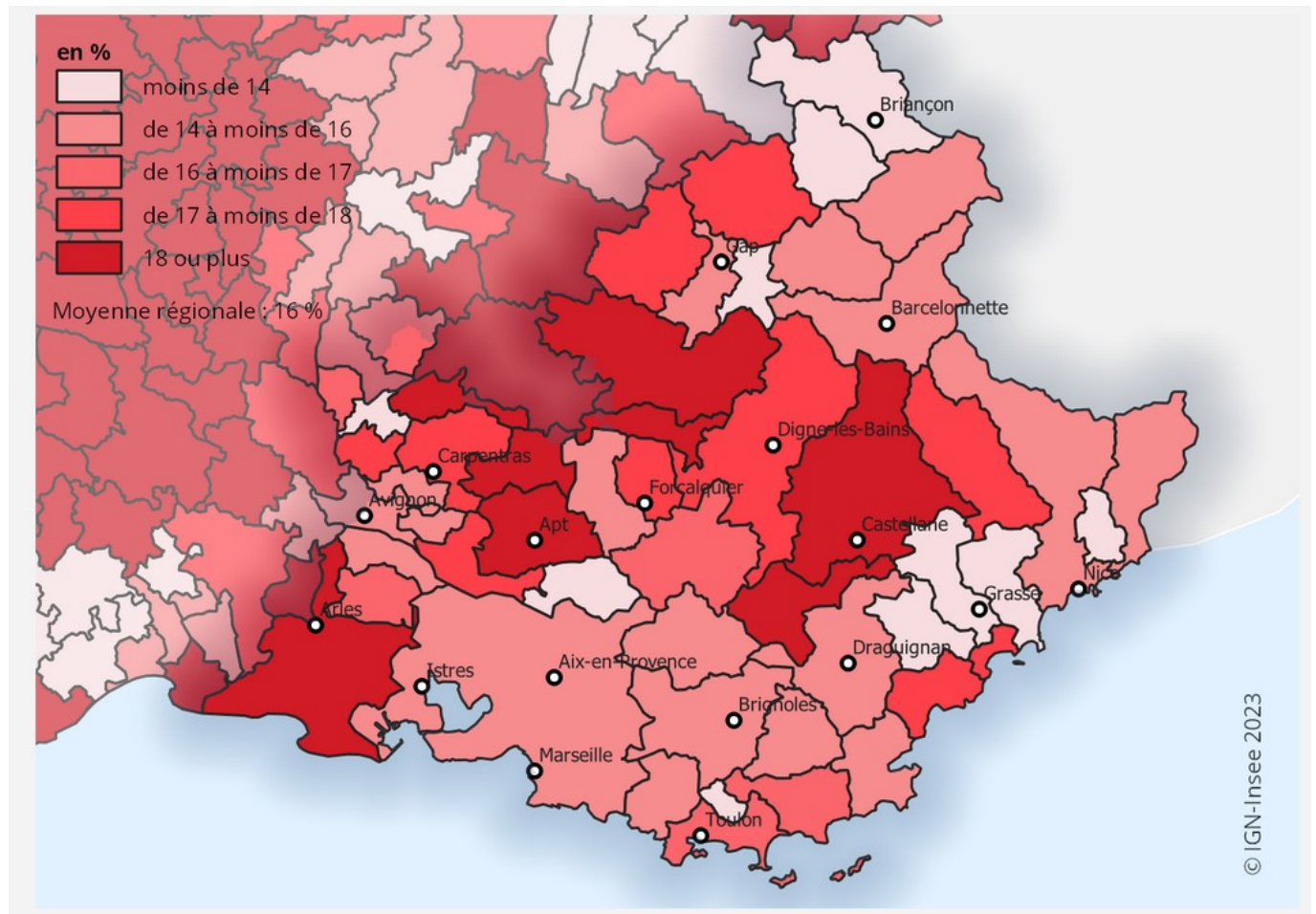
Dans le détail, ce sont paradoxalement les territoires ruraux qui présentent les meilleurs taux d'équipements en Vaucluse. Cela s'explique par le retard pris par les opérateurs privés, en charge des zones les plus urbanisées, dans le déploiement par rapport à l'action volontariste du Conseil départemental, en charge des zones moins dense via son délégataire [Vaucluse numérique](#).

Ainsi, bon nombres de 'petite' intercommunalités de Vaucluse affichent des taux de raccordement à la

Écrit par le 22 juillet 2024

fibres de plus 90%, soit bien mieux que le Grand Avignon (69%) ou la Cote (78%). Pour autant, le département présente des chiffres équivalents à ceux des plus grandes villes de la région qui sont, bien souvent, les mieux équipées de leur territoire. Avec 96% Ventoux Sud est ainsi largement au-dessus de la très connecté Sophia Antipolis (85%) !

Mais posséder un réseau haut débit ne va forcément dire que l'on sait s'en servir ou qu'on l'utilise.



Taux d'illectronisme par EPCI en Paca.

En effet, dans sa dernière étude sur la situation de l'illectronisme dans la région, [l'Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur](#) estime que près de 600 000 habitants de Paca n'ont pas utilisé internet au cours de l'année* ou qui ne possèdent aucune compétence dans l'utilisation des outils numériques. Cela représente 16% des habitants de 15 ans ou plus, soit la même proportion qu'au niveau national. En revanche, c'est en Provence-Alpes-Côte d'Azur que les habitants utilisent le moins souvent internet de manière quotidienne. Ils possèdent aussi moins fréquemment une maîtrise forte des outils numériques.

En Vaucluse, c'est dans le territoire de Ventoux Sud que l'on trouve le plus fort taux d'illectronisme. Une zone pourtant particulièrement bien raccordée à la fibre. Là encore, ce sont les territoires ruraux (voir tableau ci-dessus et carte ci-dessous) qui arrivent en tête dans le département ainsi que dans zones

Ecrit par le 22 juillet 2024

voisines.

Une forme d'exclusion contemporaine

« Le développement d'internet et de la dématérialisation se sont encore amplifiés depuis la crise de la Covid-19, explique l'Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les outils numériques sont de plus en plus indispensables à la vie quotidienne, que ce soit pour rechercher des informations, travailler ou télétravailler, effectuer des achats en ligne ou des démarches administratives. Si la numérisation facilite la vie de la plupart des citoyens au quotidien, elle complique celle des personnes en difficulté avec les outils numériques »

« L'illectronisme et, au-delà, la faible maîtrise des outils numériques, pourraient constituer une forme d'exclusion contemporaine, poursuivent les auteurs de l'étude. La lutte contre l'illectronisme, au même titre que celle contre l'illettrisme, est ainsi un enjeu d'égalité, d'accès aux droits et d'insertion économique et sociale. »

Ecrit par le 22 juillet 2024

EPCI	Taux d'illectronisme*
Ventoux Sud (partie Drôme)**	28%
Vaison Ventoux (partie Drôme)**	27%
Les Baronnies en Drôme Provençale	24%
Alès Agglomération	22%
Enclave des Papes-Pays de Grignan (partie Vaucluse)**	20%
Arles-Crau-Camargue-Montagnette	20%
Pays d'Apt-Luberon	20%
Pays d'Uzès	19%
Beaucaire Terre d'Argence	19%
Vaison Ventoux (partie Vaucluse)**	19%
Luberon Monts de Vaucluse	19%
Nîmes Métropole	18%
Ventoux-Comtat-Venaissin (Cove)	18%
Le Pays Réuni d'Orange	18%
Le Gard Rhodanien	18%
Rhône Lez Provence	17%
Vallée des Baux-Alpilles	17%
Enclave des Papes-Pays de Grignan (partie Drôme)**	17%
Ventoux Sud (partie Vaucluse)**	17%
Toulon-Provence-Méditerranée	17%
Drôme Sud Provence	17%
Terre de Provence	16%
Grand Avignon***	16%
Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	16%
Nice Côte d'Azur	15%
Les Sorgues du Comtat	15%
Le Pont du Gard	15%
Aix-Marseille-Provence	15%
Aygues-Ouvèze en Provence (CCAOP)	14%
Sophia Antipolis	14%
Sud Luberon	13%
Métropole de Lyon	12%

*Données 2019. **Données pour les EPCI inter-régionales.

***Données identiques entre la partie Occitane et celle de Paca du Grand Avignon.

Portrait-robot de l'illectronisme en Paca

Ecrit par le 22 juillet 2024

L'illectronisme est établi selon 4 domaines de compétences numériques : la recherche d'information, la communication, la résolution de problèmes et l'usage de logiciels.

Et ce jeu-là ce sont nos aînés qui sont les moins bien lotis.

« L'usage quotidien d'internet, tout comme la forte maîtrise des outils numériques, diminuent progressivement avec l'âge, précise l'Insee Paca. Parmi les 15 à 29 ans, 82% se connectent tous les jours et 47% possèdent une forte maîtrise alors que c'est le cas de respectivement 10% et moins de 1% des personnes âgées de 80 ans ou plus. »

Au-delà de 70 ans, la moitié des habitants en situation d'illectronisme

Le taux d'illectronisme croît fortement avec l'âge ; 50% des personnes âgées de 70 ans ou plus sont concernées en Provence-Alpes-Côte d'Azur. C'est même le cas de 67% des personnes de 80 ans ou plus, contre seulement 3% des 15 à 29 ans et des 30 à 44 ans. Cette différence s'explique en particulier par le fait que les plus âgés ont eu accès aux outils numériques plus tardivement au cours de leur vie, que ce soit dans un contexte personnel ou professionnel.

Les femmes sont légèrement plus souvent en situation d'illectronisme que les hommes (respectivement 17% et 14%), en raison de leur surreprésentation dans les tranches d'âges élevées. Avant 70 ans, leur taux d'illectronisme est en revanche légèrement inférieur à celui des hommes.

[Lire également : "Fibre optique en Vaucluse : un pari réussi ?"](#)

Les moins diplômés sont plus concernés

« Au-delà de l'âge, 'les fragilités numériques' se cumulent fréquemment avec des fragilités sociales et économiques. En particulier, le niveau de diplôme apparaît déterminant : 34% des personnes peu ou pas diplômées sont en situation d'illectronisme contre seulement 4% des diplômés de l'enseignement supérieur. Au sein de chaque tranche d'âge, les difficultés diminuent lorsque le niveau de diplôme s'élève. »

« L'illectronisme varie fortement selon la catégorie socio-professionnelle. Parmi les actifs ayant déjà occupé un emploi, il concerne 1% des cadres et 2 % des professions intermédiaires mais 8% des ouvriers et 10% des agriculteurs. En lien avec un usage professionnel fréquent du numérique, les cadres actifs ayant déjà occupé un emploi sont les plus nombreux à posséder une forte maîtrise : 54% contre 14% des ouvriers et 15% des agriculteurs.

De fait, c'est dans les métropoles, et par extension les territoires plus urbains où se concentrent généralement que l'on trouve les plus faible taux d'illectronisme.

Les jeunes peuvent aussi être concernés

Les jeunes peuvent également être touchés et plus particulièrement ceux qui ne savent pas lire.

« En Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2011, 6% des 16-65 ans ayant été scolarisés en France étaient en situation d'illectronisme (7% en France), rappelle l'étude de l'Insee. Si l'on ne se restreint pas aux personnes scolarisées en France, dans la région, un adulte sur dix avait des difficultés jugées préoccupantes pour lire, écrire un mot ou encore comprendre un texte simple. L'illectronisme est, comme l'illectronisme, très lié au niveau de diplôme : plus le niveau d'études augmente, plus la proportion

Écrit par le 22 juillet 2024

d'adultes en situation préoccupante face à l'écrit diminue. Les deux engendrent des phénomènes d'exclusion et de manque d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne. »



Illettrisme et illettronisme vont souvent de pair. Les jeunes qui ne savent pas lire constituent une population à risque en matière d'exclusion numérique.

© Shocky-Adobe stock

Ainsi, si 600 000 personnes sont directement concernées par l'illectronisme en Paca s'ajoutent environ 1 400 000 habitants (33% des 15 ans ou plus) ayant une faible maîtrise des outils numériques. Leurs usages d'internet et des outils numériques sont peu diversifiés et ils sont plus vulnérables aux virus ou aux arnaques. Au total, presque la moitié des habitants (49%) sont en situation d'illectronisme ou de faible maîtrise des outils numériques, soit un taux proche de la moyenne de France métropolitaine (47%).

**Données 2019-Recensement de la population 2018.*

Écrit par le 22 juillet 2024

Face à l'inflation alimentaire, 7 Français sur 10 ont modifié leurs habitudes de consommation



Alors que les prix des produits alimentaires ont bondi en février de 14,5 % sur un an, [l'Observatoire Cetelem](#) et [Harris Interactive](#) viennent de publier [une étude](#)* sur 'L'Alimentation à l'heure des arbitrages' et à la façon dont les Français font face à l'inflation alimentaire en modifiant leur consommation.

Des habitudes alimentaires stables malgré les pénuries

Associées jusqu'alors à un passé révolu, les pénuries alimentaires se sont à nouveau invitées dans le quotidien des Français, notamment après le déclenchement de la guerre en Ukraine il y a un an, mais également du fait d'évènements climatiques. Ainsi, ils sont plus de 3 sur 4 (77%) à affirmer avoir été

Ecrit par le 22 juillet 2024

confrontés eux-mêmes à des pénuries, un phénomène qui semble avoir touché tout particulièrement les familles (84%). L'huile et la moutarde sont les principaux produits pour lesquels les Français ont dû faire face à une pénurie en 2022, devant les pâtes, la farine et les œufs.

En réaction à ces ruptures de stock, 51% des Français ont cherché à remplacer le produit manquant tandis que d'autres (41%) ont attendu qu'il soit de nouveau disponible. Par ailleurs, lorsqu'ils ont cherché des produits de remplacement, la majorité des consommateurs (54%) les ont souvent trouvés plus chers que le produit d'origine.

Ces stratégies n'ont duré qu'un temps puisque presque 7 Français sur 10 (69%) indiquent être revenus à leurs anciennes habitudes de consommation une fois le retour du produit en rayon.

« Pour des raisons budgétaires, près de 7 Français sur 10 (69%) révèlent avoir déjà renoncé à faire certaines de leurs courses alimentaires au cours des 12 derniers mois. »

Une sobriété de mise face aux contraintes budgétaires

La quasi-totalité des Français affirment avoir ressenti une augmentation des prix de l'alimentation. L'inflation n'aura donc épargné personne avec une majorité qui l'estime à un niveau compris entre 10% et 19% (53%) ; 25% des personnes aux revenus les plus modestes et 23% des familles la considèrent encore plus élevée, supérieure à 20%.

Pour des raisons budgétaires, près de 7 Français sur 10 (69%) révèlent avoir déjà renoncé à faire certaines de leurs courses alimentaires au cours des 12 derniers mois, dont 30% qui indiquent que cela a pu concerner des produits qu'ils jugent comme essentiels. Un renoncement plus prononcé chez les jeunes (83%, dont 42% concernant des produits essentiels).

Pour lutter contre l'inflation, la réaction la plus courante, pour 51% des Français, a été de remplacer le produit devenu trop cher à leurs yeux par un équivalent d'une marque moins coûteuse. Ils sont un quart (24%) à avoir malgré tout continué d'acheter leur produit habituel, même s'il était devenu plus cher ; un comportement plus fréquent chez les personnes aux revenus élevés (37%) que chez celles aux revenus moyens (23%) ou faibles (19%).

De manière plus générale, les Français considèrent apporter une plus grande attention aux prix (86%), faire attention à ne pas gaspiller (86%) mais également avoir changé leurs réflexes alimentaires (manger moins, voire un peu moins équilibré pour un peu plus d'un tiers d'entre eux). En outre, le low-cost, qui n'est plus perçu comme un achat dévalorisant, a vu ses marques plébiscitées par 52% des Français, et ils sont 61% à s'être davantage tournés vers les marques distributeurs.

Pour les Français, l'inflation va durer

Les habitudes de consommation adoptées par les Français face à l'inflation leur semblent destinées à s'inscrire dans le temps. En effet, chez ceux qui ont opéré des changements dans leur consommation de produits de marque, la plupart envisagent ces changements comme pérennes (67%). Les femmes les inscrivent plus souvent que les hommes dans la durée (76% contre 56% des hommes), de même chez les personnes aux faibles revenus (70% contre 57% chez ceux ayant des revenus élevés).

Écrit par le 22 juillet 2024

« Les Français semblent opter pour un modèle alimentaire plus sobre à un niveau collectif comme individuel. »

Pour près de 3 Français sur 4 (74%), les prix de l'alimentation vont continuer à augmenter dans les 12 prochains mois. Les bouleversements récemment vécus seront amenés selon eux à être plus fréquents à l'avenir, qu'il s'agisse de pénuries (69%) ou de fortes variations de prix (79%).

Face à ce constat, les Français semblent opter pour un modèle alimentaire plus sobre à un niveau collectif comme individuel. Au niveau collectif, la plupart d'entre eux estiment qu'il faut miser davantage sur une plus grande indépendance de la France dans sa production alimentaire (73%) pour lutter contre les dérèglements de l'économie, et ce, quitte à ce que les produits vendus soient plus chers. Cet avis est particulièrement partagé par les plus âgés (80% chez les 50 ans et plus).

Quant au niveau individuel, les Français mettent tout particulièrement l'accent sur la limitation du gaspillage alimentaire (39%). Une mesure privilégiée, comme le sont aussi le fait d'effectuer plus de stocks (29%), de cuisiner davantage » maison » (28%), ou de privilégier des marques moins chères pour ses achats alimentaires (22%).

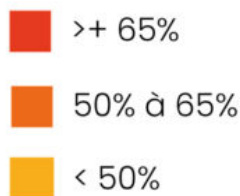
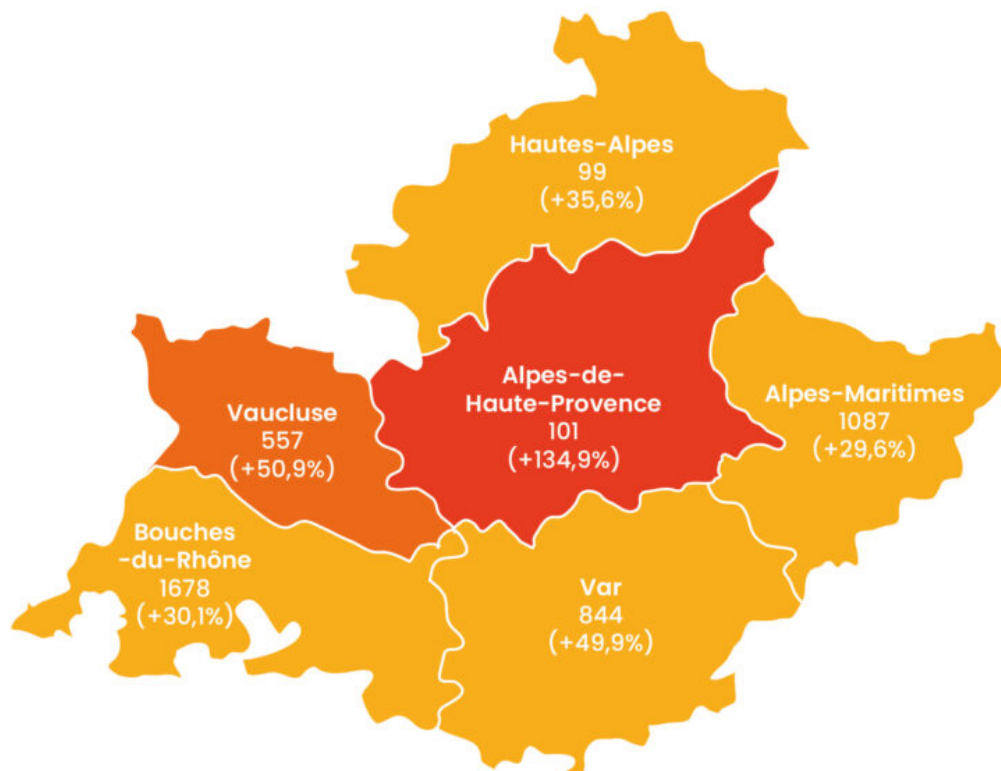
**Méthodologie : Enquête réalisée par Harris Interactive en ligne du 8 au 10 février 2023. Échantillon de 1000 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. Méthode des quotas et redressement appliqués aux variables suivantes : sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle et région de l'interviewé(e).*

Les défaillances d'entreprises au plus haut en Vaucluse depuis 2018

Ecrit par le 22 juillet 2024

Évolution des défaillances d'entreprises en 2022 / 2021

Provence-Alpes-Côte d'Azur



 **altares**

Selon la dernière étude [d'Altares](#), le nombre de défaillances d'entreprises en Provence-Alpes-Côte d'Azur a augmenté de 37,4% en 2022. Si cette hausse est très inférieure à la tendance nationale elle est cependant très marquée en Vaucluse qui retrouve un niveau de défaillances

Ecrit par le 22 juillet 2024

jamais vu depuis 2018.

Avec 4 366 procédures ouvertes sur 2022, le nombre de cessations de paiement est en hausse de plus de 37% en Provence-Alpes-Côte d'Azur [par rapport à 2021](#). Une tendance cependant très inférieure à celle observée sur l'ensemble du territoire national où la hausse est historique, proche de +50 %. Le niveau des défauts est ainsi encore nettement inférieur (-16 %) à celui de 2019, année de référence avant-Covid, où plus de 5 200 cessations de paiement avaient été enregistrées. En Paca, on dénombre ainsi 860 défauts de moins qu'en 2019.

À ces défaillances s'ajoutent 127 ouvertures de procédures de sauvegarde, un dispositif de prévention accessible aux seules entreprises qui ne sont pas encore en cessation de paiement, afin de favoriser leur réorganisation. En PACA, elles constituent 3% de l'ensemble des procédures. À noter, la région est sur le podium des territoires où l'on recourt le plus aux sauvegardes, derrière l'Ile-de-France (149) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (155).

Les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône en bouclier

Les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône concentrent traditionnellement les deux tiers des défaillances et pèsent donc sur la tendance régionale. Or les deux départements contiennent la hausse à +30%. Les Bouches-du-Rhône enregistrent 1 678 cessations de paiement et les Alpes-Maritimes 1 087.

Dans le même temps, l'augmentation des défauts oscille autour de 50% dans le Var (844 ; +49,9%) et le Vaucluse (557 ; +50,9%), au plus haut depuis 2018 (voir tableau ci-dessous ainsi que la carte en illustration principale de l'article).

Les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes ne comptent qu'une centaine de procédures mais la tendance est aussi à la hausse. +36% en Hautes-Alpes et +135% dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Nombre d'ouvertures de RJ ou LJ directes par département sur 10 ans

Départements	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022 vs 2021
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE(4)	145	140	168	153	134	123	113	54	43	101	134,9%
HAUTES-ALPES(5)	154	129	133	145	128	111	108	80	73	99	35,6%
ALPES-MARITIMES(6)	1571	1 604	1 669	1 472	1 538	1 301	1 410	1 023	839	1 087	29,6%
BOUCHES-DU-RHONE(13)	2456	2414	2284	2273	2393	1869	2007	1270	1290	1678	30,1%
VAR(83)	1 300	1 296	1 473	1 225	1 190	1 140	1 082	611	563	844	49,9%
VAUCLUSE(84)	665	704	654	553	574	603	503	368	369	557	50,9%
TOTAL REGION	6 291	6 287	6 381	5 821	5 957	5 147	5 223	3 406	3 177	4 366	37,4%

© Altares

Entre inflation et crise énergétique : « les entreprises ne sortent pas indemnes de ces longs mois de turbulences ».

Ecrit par le 22 juillet 2024

« En Provence-Alpes-Côte d'Azur, en cumul sur 3 ans depuis 2020, moins de 11 300 entreprises ont fait défaut contre plus de 16 800 durant les trois années précédentes, précise [Thierry Millon](#), directeur des études Altares. 5 500 défaillances, soit plus d'une année de défaillances, ont ainsi été 'épargnées' grâce notamment aux dispositifs d'aides publiques déployés pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire puis de la guerre en Ukraine. Pourtant, si le risque a été anesthésié, évitant la déferlante tant redoutée des faillites, les entreprises ne sortent pas indemnes de ces longs mois de turbulences. Entre inflation et crise énergétique, le climat se complique encore et les fonds propres sont mis à contribution. Or, l'Observatoire du Financement des Entreprises notait dans son rapport de mai 2021 sur les fonds propres des TPE et PME que si l'essentiel de ces entreprises a affronté la crise avec des situations en fonds propres renforcées avant la Covid, une partie disposait, en revanche, de structures financières très dégradées (un tiers des TPE) ou était insuffisamment capitalisée (20% des PME analysées). De son côté, la Commission européenne alerte sur le poids excessif de la dette des entreprises non financières de l'Union qui représentait 111% du PIB des 27 à fin 2020, soit 14 900 milliards d'euros). Or, le manque de fonds propres handicapant pour investir et se financer est un signal prépondérant du risque de défaillance. »

Les PME à la peine

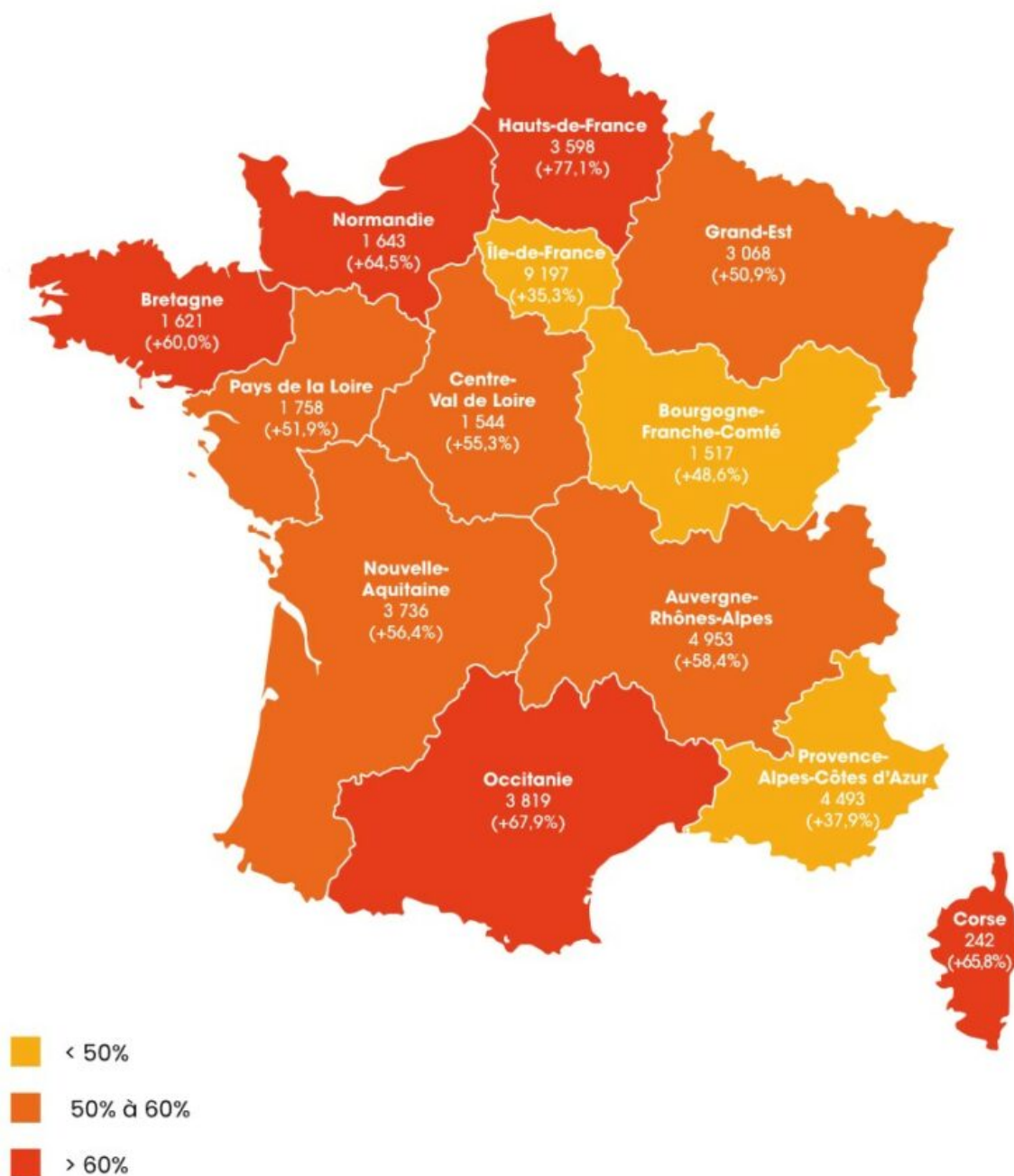
« Si le retour aux normes d'avant-Covid s'amorce depuis un an, l'augmentation des défaillances s'accélère pour les très jeunes entreprises et les PME » constate [la base de données internationales Altares](#).

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les TPE concentrent l'essentiel des défaillances (94%) et donnent donc le ton pour les indicateurs régionaux. 4106 entreprises de moins de 10 salariés ont défailli en 2022, un nombre en augmentation de 36,5% sur l'année, mais encore inférieur de plus de 880 par rapport à 2019. Plus de 630 TPE sont de création récente (moins de 3 ans). Or ces jeunes entreprises sont très vulnérables : leur nombre s'envole de 75 % sur un an.

Pour les PME la tendance accélère fortement, en particulier pour celles de moins de 50 salariés. 249 d'entre-elles ont fait défaut, c'est 61% de plus sur un an. Il faut remonter à 2016 pour trouver un nombre comparable (247). Dans ces conditions, le nombre d'emplois menacés bondit et passe de 8400 en 2021 à 12600 en 2022.

Ecrit par le 22 juillet 2024

Carte d'évolution des défaillances par région en 2021 / 2022



Ecrit par le 22 juillet 2024

© Altares

2023, une année de transition à bien négocier

« Il y a un an, nous rejetions l'hypothèse d'une explosion des défaillances en 2022, en anticipant malgré tout une hausse sensible des défauts, poursuit Thierry Millon. Si le cataclysme n'a pas eu lieu, le rythme est plus soutenu qu'envisagé, faisant craindre un retour aux valeurs d'avant crise plus tôt que prévu. 2019 s'était achevé sur 52 000 défaillances, 2023 pourrait dépasser ce seuil et nous ramener aux valeurs de 2017 au-delà de 55 000. La Provence-Alpes-Côte d'Azur pourrait alors dépasser 5 200 défauts. Un nombre certes important mais plutôt raisonnable au regard du contexte très difficile que nous traversons. Pour certaines TPE et PME, les chances de survie sont compromises. Pour certaines, la fragilité de leur structure financière est en cause. Pour d'autres c'est paradoxalement leur incapacité à honorer des carnets de commandes pourtant bien remplis qui pourrait les amener au défaut. En cause, les difficultés d'approvisionnement, l'explosion des coûts des matériaux et les problèmes de recrutement. Dans tous les cas, les prêteurs seront plus exigeants et se concentreront sur les sociétés dont les bilans seront les plus solides. Les contraintes financières (remboursement des dettes Covid et notamment PGE ; inflation ; hausse des taux ; facture énergétique, etc.) sont malheureusement vouées à peser toujours plus lourd. Alors que les tensions sur les trésoreries des entreprises se font déjà ressentir, le financement de l'exploitation et donc du BFR (Besoin en Fonds de Roulement) aura à n'en pas douter l'attention des directions financières des TPE PME comme des ETI. »

L.G.

Anticiper, conseiller, pacifier, les notaires militent pour une société harmonieuse

Ecrit par le 22 juillet 2024



A l'occasion de leur 118e Congrès, qui se déroule du 12 au 14 octobre 2022 à Marseille, [les Notaires de France](#) viennent de dévoiler les résultats d'une étude* réalisée par l'Ifop pour le compte de l'Association du Congrès des Notaires de France. Cette dernière fait apparaître que les notaires, perçus comme des professionnels familiers des Français, sont davantage assimilés aux problématiques de l'immobilier et des successions qu'à celle de la création d'entreprise notamment.

Les notaires, des professionnels familiers des Français Les notaires sont des professionnels du droit familiers des Français puisque les deux tiers d'entre eux ont déjà fait appel à leurs services (67% dont 38% « à plusieurs reprises »). Le recours à ces professionnels du droit croît avec l'âge des répondants : 88% des plus de 65 ans l'ont déjà fait contre moins d'un quart des 18-24 ans. Les Français aisés sont aussi significativement plus nombreux à avoir fait appel à un notaire (89% contre 37% pour ceux appartenant aux catégories moins aisées).

Les notaires sont avant tout vus comme des juristes du compromis (47%) plus que comme des professionnels de l'arbitrage (38%) ou du contentieux (15%). Ils ne sont en revanche que peu perçus comme étant des interlocuteurs de premier choix lors d'une création d'entreprise. Dans ce domaine, les experts-comptables s'imposent comme étant les professionnels privilégiés par les Français (37%), devant les avocats (27%), les notaires (16%) ou un autre professionnel du droit (20%). Les indépendants et chefs d'entreprise sont encore plus nombreux à citer les experts comptables (54%).

Ecrit par le 22 juillet 2024

Lors d'une création d'entreprise, les Français ont le réflexe de consulter un professionnel

Si les notaires ne sont donc pas largement identifiés par les Français lors d'une création d'entreprise comme un interlocuteur de premier choix, les sondés ont en revanche le réflexe de consulter un professionnel lors d'une telle situation. 47% indiquent qu'ils se tourneraient vers un spécialiste du droit en premier (69% l'ont cité au total), contre 16% qui s'informeront par internet, 8% par le biais d'un ami chez d'entreprise, 9% une personne de leur entourage amical ou familial et 5% leur assurance.

Le recours à un professionnel du droit est notamment privilégié lors d'une création d'entreprise par les Français les plus âgés (80% chez les plus de 65 ans contre 57% pour les moins de 25 ans) et par ceux appartenant à la classe moyenne supérieure (80%).

Les délais lors des transactions immobilières sont jugés trop longs par les Français

Les Français s'accordent assez largement pour dire que les délais lors des transactions immobilières sont trop longs (71%). Cette opinion étant par ailleurs partagée par ceux qui ont eu une expérience concrète dans ce domaine (71% pour les propriétaires et 71% pour ceux qui ont déjà eu recours aux services d'un professionnel).

S'il y a donc une insatisfaction relative aux délais, les sondés sont en revanche plus positifs concernant les éléments reçus lors des opérations immobilières. 71% des propriétaires indiquent ainsi avoir reçu suffisamment d'informations lors de leur dernière acquisition ou vente d'un logement, contre un quart qui indiquent n'en avoir reçu pas assez (24%) et 5% qui en ont reçu trop.

Ecrit par le 22 juillet 2024



Si plus d'un Français sur deux indique avoir été suffisamment informé avant son mariage concernant le choix d'un contrat, dans les faits, les règles relatives à la répartition des biens sont méconnues

En amont du mariage, les personnes mariées indiquent très largement qu'elles savaient qu'il était possible de faire un contrat de mariage (93%). Elles sont également plus d'une sur deux à estimer avoir été suffisamment informées avant leur mariage (58%).

Pourtant, les résultats de l'enquête mettent en évidence une méconnaissance des règles de droit relatives au partage des biens entre les époux. Une courte majorité de Français savent qu'en l'absence d'un contrat de mariage, les biens reçus par donation ou succession appartiennent aux deux époux (51% et 61% pour les personnes mariées) les sondés se méprennent en revanche concernant les règles relatives à la perception de loyers. 47% des Français estiment ainsi que les loyers perçus sur un appartement appartenant avant le mariage à un époux reviennent à cet époux (47%) contre 34% qui pensent qu'ils reviennent au couple (19% indiquent ne pas savoir). Les Français se méprennent également concernant les règles s'appliquant à la perception d'une indemnité de licenciement dans le cas d'un mariage sans contrat de travail.

Le sujet de la prestation compensatoire se révèle être assez clivant dans la population française avec une courte majorité de sondés s'y déclarant favorable (56%). Le soutien à cette mesure est plus marqué parmi les femmes (61%), les plus de 65 ans (64%) et les sympathisants de gauche (69%).

Ecrit par le 22 juillet 2024

Une très large adhésion à un principe de transmission directe des grands-parents vers les petits-enfants

Les résultats de l'enquête mettent en évidence une adhésion ultra-majoritaire au sein de la population française à un principe de transmission direct d'une partie de la succession des parents vers les petits-enfants. 82% des Français aimeraient pouvoir le faire. Une envie majoritaire dans toutes les strates de la société française quel que soit l'âge, le genre ou la situation sociale des personnes interrogées. Très largement, les sondés estiment qu'il faut par ailleurs pouvoir associer ses enfants à cette réflexion (74%).

**Etude inédite réalisée par l'Ifop pour le compte de l'Association du Congrès des Notaires de France, du 7 au 12 septembre 2022, auprès d'un échantillon représentatif de 1003 personnes.*

Les micro-entreprises s'enracinent en Vaucluse et dans le Sud

Ecrit par le 22 juillet 2024



En 10 ans, le nombre de micro-entreprises a augmenté de 176,71% en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La région se situe au 1er rang des régions françaises pour la part de micro-entrepreneurs dans la population active. C'est ce qui ressort d'une étude réalisée par [Flash](#), agence spécialisée en data, pour le compte de la société de portage salariale [STA-Portage.com](#) à partir des données publiées par l'Urssaf et l'Insee en juillet 2022.

En dépit de la crise sanitaire qui a fortement impacté l'activité économique, notamment durant les confinements, la création d'entreprises a battu des records en France en 2020 et 2021. Les micro-entreprises ont le vent en poupe puisqu'avec 641 500 immatriculations en 2021, elles représentent plus de 60% de la totalité des nouvelles entreprises enregistrées l'an passé. Ainsi, au 31 décembre 2021, la France comptait 2 228 497 micro-entrepreneurs. Et pour les 7 premiers mois de l'année, le rythme des créations de micro-entreprises (+367 741) est sensiblement le même que celui constaté en 2021 avec un niveau mensuel moyen de 52 534 nouvelles immatriculations (53 458 en moyenne par mois en 2021). Cependant, d'importantes disparités selon les zones géographiques d'implantation. La proportion de micro-entrepreneurs parmi la population active est en effet beaucoup plus forte dans les régions situées dans la moitié sud de la France et en Île-de-France.

Ainsi à ce jour, Provence-Alpes-Côte d'Azur est la première région française pour la part de micro-

Ecrit par le 22 juillet 2024

entrepreneurs dans la population active. Au 31 décembre 2021, elle comptait ainsi 234 707 micro-entreprises pour une population active de 2 224 758 personnes, soit un ratio de 10,55% alors que la moyenne nationale s'élève à 7,2%.

Près de 10% de la population active vaclusienne

Dans le détail, cette part dans la population active se monte à 12,71% (soit 62 249 micro-entreprises) dans les Alpes-Maritimes, 11,16% (51 090 micro-entreprises) dans le Var et 9,89% (24 447 micro-entreprises) en Vaucluse. Arrivent ensuite les départements des Bouches-du-Rhône avec 9,44% de la population active (84 513 micro-entreprises), les Hautes-Alpes avec 9,28% (5 915 micro-entreprises) et les Alpes-de-Haute-Provence avec 9,19% (6 493 micro-entreprises).

L'attrait régional pour les micro-entreprises ne date pas d'hier. En 2011, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur abritait 84 821 micro-entreprises, soit une hausse de 176,71% en 10 ans. En 2019, avant le début de la crise sanitaire, la Provence-Alpes-Côte d'Azur enregistrait 172 749 micro-entreprises, soit une progression de 35,87% en 3 ans.

Portrait-robot des micro-entrepreneurs

Si le Sud semble être un terreau fertile pour le statut de la micro-entreprise, il faut aussi noter que deux tiers des micro-entrepreneurs n'habitent pas dans une grande ville. Dans ce portrait-robot, on apprend aussi que 40% sont des femmes et que 40,9% de ces créateurs avaient moins de 30 ans en 2021.

Deux secteurs d'activités concentrent plus du tiers des micro-entreprises créées en 2021. Celui des "Activités spécialisées, scientifiques et techniques" regroupe essentiellement des ingénieurs en recherche et développement tandis que celui des "Transports et entreposage" regroupe notamment les activités de transport de personnes (taxis, VTC...) et les livraisons à domicile.

Les Français semblent donc avoir de plus en plus de l'appétence pour la création d'entreprise. En 2016, ils étaient 37% à souhaiter se mettre à leur compte. Six ans plus tard, près de la moitié (48%) expriment cette même volonté. Cette aspiration est notamment très forte chez les 25-34 ans (64%) et parmi les catégories socio-professionnelles supérieures (57%). En 2021,

Parmi les principales motivations qui poussent les Français à créer leur entreprise, quelle que soit sa forme juridique, l'Insee dégage dans une de ses enquêtes les raisons suivantes :

- 62% des créateurs expriment le souhait d'être indépendant,
- 44% indiquent qu'ils sont animés par le goût d'entreprendre et la volonté de relever de nouveaux défis,
- 24% sont motivés par la perspective d'augmenter leurs revenus
- 13% disent avoir choisi ou avoir été contraints de créer leur entreprise parce qu'ils étaient sans emploi.

Quel chiffre d'affaires et quels revenus pour les micro-entrepreneurs ?

Le chiffre d'affaires annuel des micro-entreprises est soumis à des plafonds selon le type d'activité

Écrit par le 22 juillet 2024

exercée. Le montant de ces plafonds a été doublé en 2018 afin de favoriser la création de micro-entreprises en France.

Ce plafond est de 176 200 € pour les micro-entrepreneurs exerçant sous le régime des Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) qui regroupe notamment l'achat et la revente de marchandises, les prestations d'hébergement ou encore la vente de denrées alimentaires à consommer sur place.

Il est de 72 600 € pour les micro-entrepreneurs exerçant sous le régime des Bénéfices non commerciaux (BNC) qui concerne les activités libérales. Un chiffre d'affaires nul pendant une période de 24 mois (sous le régime de la déclaration mensuelle) ou 8 trimestres consécutifs (sous le régime de la déclaration trimestrielle) entraîne la perte du statut de micro-entreprise.

De même, le dépassement durant deux années consécutives des seuils de chiffre d'affaires entraîne la radiation de la micro-entreprise, qui doit alors poursuivre ses activités sous une autre forme juridique.

Selon une étude* publiée en janvier 2021, portant sur 2 681 micro-entrepreneurs en activité :

- 29,9% réalisaient moins de 5 000€ de chiffre d'affaires annuel avant Covid,
- 13,4% réalisaient entre 5 000 et 10 000€,
- 20,9% réalisaient entre 10 000 et 20 000€
- 14,9% réalisaient entre 20 000 et 30 000€
- 20,9% réalisaient plus de 30 000€

En 2021, sur les 2,229 millions de micro-entrepreneurs administrativement actifs, 1 287 000 déclaraient un chiffre d'affaires positif au 4e trimestre de l'année, soit 17,8% de plus qu'au 4e trimestre 2020. Le chiffre d'affaires moyen annuel déclaré s'est élevé en 2021 à 18 824€, soit 7,4% de plus qu'en 2020.

Au dernier trimestre 2021, le chiffre d'affaires global généré par le secteur de la micro-entreprise en France a dépassé les 6 milliards d'euros.

Côté revenus, une étude** de l'Insee publiée en mars 2022 a déterminé que le revenu mensuel moyen des micro-entrepreneurs s'était élevé à 560€ en 2019. Pour celles et ceux qui cumulent plusieurs activités, en étant par exemple micro-entrepreneur et salarié, le revenu mensuel moyen tiré de la micro-entreprise était de 370€ (mais leur revenu total mensuel s'élevait, du fait de ce cumul, à 2 280€). Les micro-entrepreneurs ne tirant pas de ressources d'autres activités percevaient pour leur part en moyenne 680€ par mois.

Selon les secteurs d'activités, le revenu mensuel moyen des micro-entrepreneurs varie fortement. Il était ainsi en 2019 de :

- 380€ dans l'industrie
- 390€ dans le transport et l'entreposage,
- 440€ dans le commerce et l'artisanat commercial
- 500€ dans les services aux particuliers hors santé
- 620€ dans la santé humaine et l'action sociale

Ecrit par le 22 juillet 2024

- 730€ dans les services aux entreprises et services mixtes
- 820€ dans la construction

Pérennité et impact de la crise sanitaire sur les micro-entreprises

Toujours selon l'Insee publiée en septembre 2021, la pérennité à 5 ans des micro-entreprises créées en 2014 était de 33% en 2019 contre 53% pour les entreprises individuelles hors statut d'auto-entrepreneur. Les micro-entreprises les plus pérennes exercent leurs activités dans les secteurs de la santé humaine et de l'action sociale (45% toujours actifs après 5 ans), les moins dans le secteur du commerce (17%).

L'âge et le sexe des créateurs conditionnent la continuité des micro-entreprises. 29% des auto-entrepreneurs de plus de 50 ans étaient toujours actifs 5 ans après leur immatriculation contre 16% des moins de 30 ans. Une auto-entreprise sur quatre créée par une femme est active économiquement cinq ans après son immatriculation, contre une sur cinq lorsque le créateur est un homme. Un constat qui s'explique en partie par la plus forte présence de femmes à la tête de micro-entreprises exerçant dans des secteurs favorisant la pérennité de leur activité, à l'exemple de la santé humaine et de l'action sociale.

Par ailleurs, la crise sanitaire a eu un impact fort et immédiat sur la situation des micro-entreprises en France. En matière de création tout d'abord puisque les nouvelles immatriculations sont passées de 30 439 en février 2020 à 24 498 en mars 2020 – mois du premier confinement – puis à 18 626 en avril 2020, soit une chute de près de 40% en deux mois. Mais très rapidement, et en dépit d'une situation incertaine, les créations de micro-entreprises ont connu un net regain avec 28 632 immatriculations en mai 2020 et 38 252 en juin 2020.

La mise à l'arrêt de l'économie française a entraîné une sévère baisse du chiffre d'affaires des micro-entrepreneurs. Au premier trimestre 2020, celui-ci a reculé de 12% par rapport au premier trimestre 2019, avant de connaître une régression plus importante encore avec -30% au deuxième trimestre 2020. Les secteurs les plus touchés ont été ceux de l'hébergement et de la restauration (- 62%), des arts, spectacles et activités créatives (-56%) et du transport/entreposage (-47%). Les activités liées à l'industrie et au commerce ont mieux résisté avec un chiffre d'affaires en baisse de 20% au deuxième trimestre 2020.

Interrogés dans le cadre de l'Observatoire de l'Auto-entrepreneuriat dont les résultats ont été publiés en janvier 2021, 44,8% des auto-entrepreneurs actifs disaient que la crise sanitaire a eu un impact économique "très conséquent" sur leur activité, 38,8% un impact "conséquent" et 16,4% un impact faible.

Mais en dépit de cette conjoncture particulièrement défavorable, le nombre total de micro-entreprises créées en 2020, loin de s'effondrer, a atteint le chiffre record de 548 000 unités (+ 46 000 par rapport à 2019). Une tendance toujours haussière amplement confirmée par les 641 500 micro-entreprises immatriculées en 2021.

La 'grande démission', un pas vers l'auto-entrepreneuriat ?

Mouvement particulièrement fort aux États-Unis où 48 millions de salariés ont quitté volontairement leur

Ecrit par le 22 juillet 2024

emploi en 2021, la “grande démission” touche également les autres pays occidentaux. En France, 470 000 salariés en CDI ont ainsi déposé leur démission au premier trimestre 2022.

Plusieurs raisons sont avancées pour expliquer ce phénomène. Tout d’abord, le fort rebond économique qui a succédé à la crise sanitaire a mis sous tension le marché de l’emploi, ouvrant des opportunités à des salariés en quête d’une nouvelle orientation professionnelle ou de meilleures conditions salariales. Pour nombre de travailleurs, la Covid-19, ses confinements et le développement du télétravail ont profondément modifié le rapport à l’entreprise, et créé de fortes aspirations à un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

« S’il est hasardeux pour l’heure de s’avancer en termes chiffrés sur le nombre de démissionnaires qui ont créé ou créeront dans un avenir proche leur micro-entreprise, il y a fort à parier – et la progression constante du nombre de micro-entrepreneurs va dans ce sens – qu’une partie non négligeable d’entre eux sauteront le pas afin de gagner en liberté et en autonomie, tout en s’affranchissant d’un environnement professionnel parfois toxique et de tâches pas toujours intéressantes », explique l’étude.

**Source : Observatoire de l’Auto-entrepreneuriat (Union des Auto-entrepreneurs / Fondation Le Roch-Les Mousquetaires).*

***Source : INSEE, juillet 2021 et mars 2022.*

La fête des mères fait toujours recette auprès des jeunes générations

Ecrit par le 22 juillet 2024



A l'approche de la fête des mères, Opinionway a réalisé pour [Clearpay](#), l'un des leaders mondiaux du paiement fractionné en ligne, une étude* sur les habitudes de consommation de la génération Z* à l'occasion de cette fête.

Premier constat : les jeunes célèbrent toujours la fête des mères. Ils sont en effet 85% à déclarer faire un cadeau à leur mère au moins occasionnellement, 55% d'entre eux le font systématiquement. Côté cadeaux, l'étude révèle une préférence pour les fleurs (51%), les bijoux (35%), les cosmétiques (33%) puis les vêtements et accessoires de mode (26%).

Des budgets limités

Qu'ils soient étudiants, jeunes actifs ou à la recherche d'un emploi, les 15-25 ans disposent généralement de finances limitées. Pour beaucoup, il apparaît que l'aspect économique est une raison évidente pour laquelle les jeunes interrogés n'offrent pas toujours de cadeau à leur mère : 44% d'entre eux disent manquer de budget ou avoir d'autres priorités d'achat.

Alors que leur budget moyen s'élève à 62€, 44% des jeunes déclarent qu'offrir un cadeau à cette occasion peut rendre le reste du mois plus difficile, 43% estiment que cela pourrait les empêcher de réaliser d'autres dépenses importantes et 36% que cela pourrait les obliger à restreindre leur train de vie.

« Ces chiffres reflètent les préoccupations actuelles des jeunes, dont le pouvoir d'achat se voit érodé d'année en année », explique Clearpay qui constate également 55% des 15-25 ans s'avèrent intéressés par sa nouvelle solution de paiement permettant de payer en plusieurs fois sans frais.

Écrit par le 22 juillet 2024

Plus de budget mais moins de cadeaux pour les papas

Par ailleurs, cette étude révèle que les jeunes sont moins enclins à célébrer la fête des pères. Ils ne sont que 74% à déclarer offrir un cadeau au moins occasionnellement à leur père à cette occasion (soit 11% de moins que pour leur mère). En revanche, ils sont plus généreux sur le budget cadeau de leur père avec une moyenne de 66€ (contre 62€ pour les mères). Cela peut s'expliquer par la nature des cadeaux offerts aux papas : les vêtements et accessoires arrivent en première position avec 41% des achats cadeaux, suivis des produits liés aux loisirs et à la culture avec 33% et les produits high-tech avec 27%.

**Méthodologie: Échantillon de 551 personnes représentatif de la population française âgée de 15 à 25 ans (Génération Z). L'échantillon a été constitué selon la méthode des quotas, au regard des critères de sexe, d'âge, de catégorie socioprofessionnelle, de catégorie d'agglomération et de région de résidence. Les interviews ont été réalisées du 12 au 13 avril 2022.*

Un français sur deux considère ne pas avoir une bonne santé mentale en entreprise

Ecrit par le 22 juillet 2024



La pandémie du Covid-19 a représenté un défi de taille pour de nombreuses entreprises, pour maintenir leurs opérations tout en préservant le bien-être de leurs employés.

Une étude* réalisée par la plateforme [Capterra](#) dresse l'état des lieux de la santé mentale des Français en entreprise.

Comment la santé mentale des employés a-t-elle évolué depuis le début de la pandémie et quelles catégories de salariés sont les plus impactées ? Quels sont les paramètres qui peuvent provoquer leur inquiétude ? Leur lieu de travail leur permet-il d'accéder aux ressources nécessaires pour préserver leur bien-être psychologique ? Autant de questions auxquelles [l'étude](#) réalisée par [Capterra](#), plateforme créée en 1999 afin de permettre aux entreprises de trouver les logiciels adaptés à leurs besoins.

La santé mentale en entreprise en baisse depuis le début de la pandémie

Si la crise sanitaire a pu occuper l'esprit de la population, cette problématique s'est également avérée centrale dans l'organisation des entreprises et la gestion de leurs employés. Le Covid-19 a imposé de nombreux défis pour maintenir l'équilibre psychologique de certains employés au sein de leur entreprise.

Ecrit par le 22 juillet 2024

Alors que les périodes de confinement se sont achevées, quel est l'état d'esprit des employés français ?

S'ils étaient près de 77% des répondants à considérer leur santé mentale comme bonne à excellente avant la pandémie, ils n'étaient que 49% à en penser de même au cours de l'année 2020. Quand il est question de la situation actuelle, 53% des employés déclarent que leur santé mentale est bonne ou excellente à ce jour. Au contraire, on observe un nombre plus grand d'employés décrivant leur santé mentale comme mauvaise à très mauvaise : ils étaient 4% à partager cet état d'esprit avant la pandémie, contre 15% en 2020, et 16% en février 2022.

Leur niveau de stress aussi a augmenté : ils sont 56% à connaître un niveau de stress équivalent, 19% s'avérant même plus stressés à ce jour que l'année passée. Une amélioration notable est cependant observée pour une partie des salariés interrogés, 25% déclarant noter une amélioration de leur niveau de stress au cours de l'année écoulée. Lorsqu'il est question de la répartition des employés en fonction de leur sexe, il s'avère que les employées féminines sont celles connaissant un niveau de stress plus élevé : elles sont ainsi 21% à se sentir plus stressées que l'année passée, contre 12% des hommes.

Quels facteurs de stress affectent le plus les employés ?

Parmi les facteurs mentionnés par les employés, trois principaux points se détachent :

- l'augmentation de leur charge de travail (36%)
- le manque de soutien de la part de leur manager (23%)
- les inquiétudes sanitaires liées à une possible infection par le virus de la Covid-19 sur leur lieu de travail (22%).

Dans quelle mesure les employés se sentent-ils à l'aise pour évoquer leur santé mentale ?

Sur l'ensemble des employés interrogés lors de cette étude, une majorité de 41% des sondés se déclarent être assez à très à l'aise pour faire part de leurs problématiques quant à leur santé mentale auprès de leur entreprise, contre 27% partageant le sentiment contraire. En effet, selon notre étude, ils sont près de 23% à ne pas avoir parlé de leurs problèmes en raison d'une absence de sollicitation de la part de leur manager. 13% ne se sont pas sentis suffisamment en confiance pour partager ce type d'informations auprès de leur direction.

Les Français se sentent soutenus par leur entreprise

Dans le cas où leur santé mentale se détériorerait, les employés interrogés sont près de 51% à vouloir partager leur situation auprès d'une personne au sein de l'entreprise. Ils pourraient se tourner vers des personnes ressources comme un manager et un collaborateur à parts égales (22%), suivies par un représentant des ressources humaines (7%). Ils restent toutefois 38% à conserver une certaine réserve sur le sujet, et à préférer faire appel à des ressources externes à l'entreprise.

En tout, 12 % ont indiqué avoir parlé ouvertement de leurs difficultés à leur direction. Lorsqu'on a demandé à ce groupe ce que leur employeur avait fait à la suite de cette communication ouverte, les trois premières réponses ont été une écoute active de la part de la direction (44%), une invitation à prendre du temps libre (30%) et une délégation ou une réduction des tâches assignées (26%).

Lorsqu'il est question d'évaluer l'utilité de la solution proposée par leur direction, 75% des employés concernés indiquent avoir bénéficié d'une réponse adaptée : 34% mentionnent une réaction jugée comme

Écrit par le 22 juillet 2024

très utile, tandis que 41% la juge comme assez utile.

La pandémie a donc eu des conséquences importantes sur la santé mentale des employés, les affectant sur le plan émotionnel, ceci ayant aussi un impact dans l'organisation et la productivité de l'entreprise. C'est pourquoi, en mettant en place une politique de bien-être mental, les entreprises peuvent répondre présentes aux côtés des employés qui nécessitent plus que jamais du soutien de la part de leur employeur.

** Etude menée auprès des Français sur l'état des lieux de leur santé mentale en entreprise. Une enquête réalisée auprès de 994 salariés français employés à temps plein ou à temps partiel, et n'ayant pas changé d'entreprise depuis janvier 2020. Personnes Âgées de plus de 18 ans et de moins de 65 ans, employés à temps plein ou à temps partiel, ayant travaillé dans la même entreprise depuis janvier 2020, travaillant dans une entreprise de 2 à 250 employés, n'exerçant pas de fonctions de directeur/propriétaire et n'exerçant pas en tant que stagiaire.*